



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 58738

#### Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur le mécontentement des anciens combattants d'Afrique du Nord qui n'ont toujours pas obtenu la carte du combattant. La révision des critères d'attribution de cette carte, annoncée en 1991, va-t-elle enfin leur permettre de l'obtenir ? Il lui demande aussi si le Gouvernement est en mesure de communiquer les conclusions du service historique des armées chargé de cette étude, sachant que ces conclusions devaient être remises fin mars dernier. Il lui demande enfin d'accorder un délai de dix ans à compter de la date de délivrance de la carte du combattant pour la constitution d'une retraite mutualiste. Ce délai permettrait alors à tous les anciens combattants d'Afrique du Nord qui le souhaiteraient de bénéficier de cette retraite.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les conditions d'attribution de la carte du combattant, l'étude menée en liaison avec le ministère de la défense, en vue d'exploiter les archives de la gendarmerie pour comparer le positionnement des unités dans lesquelles étaient affectés les militaires du contingent par rapport aux unités de la gendarmerie, est achevée. Une première réunion avec les associations a eu lieu le 22 juillet pour leur faire part des résultats, et afin de procéder à un examen complémentaire, une seconde réunion aura lieu prochainement. Ainsi, l'attribution de la carte du combattant pourrait être étendue à un certain nombre d'ayants droit qui en auront fait la demande, dans des conditions incontestables de justice et d'équité. En outre, depuis le 1er juillet 1992, le ministère de la défense a ouvert certaines archives, lorsqu'elles ne portent pas atteinte aux libertés individuelles, en vue d'assurer une parfaite transparence sur la composition, la localisation et la durée de l'engagement des unités combattantes en Afrique du Nord.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Prœl Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58738

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1992, page 2473